Ville de
PESSAC

Expression politique - Magazine OP ! n°63 – NOVEMBRE 2026

GROUPE UNIS POUR PESSAC

Quand la majorité restreint le débat !

Un règlement intérieur doit garantir le bon fonctionnement du Conseil Municipal et permettre à chaque élu d'exercer son mandat. À Pessac, le nouveau règlement adopté par la majorité restreint pourtant les moyens d'expression des élus.

Deux interventions maximum par délibération, une seule question écrite par élu et par séance, impossibilité de rebondir après une réponse à une question orale… Le Maire pourra aussi clore les débats dès qu'il s'estimera suffisamment éclairé.

Comment exercer notre rôle de contrôle, demander des précisions et défendre les habitants si le dialogue est ainsi limité ?

Le Conseil municipal ne doit pas être une simple chambre d'enregistrement, mais un lieu de débat et de transparence.

Respecter l'opposition, c'est respecter les électeurs qu'elle représente. En remplaçant l'ancien règlement par un texte plus restrictif, la majorité fait reculer les droits de l'opposition et le débat démocratique à Pessac.

Bérangère COUILLARD (Citoyenne) et Benoit GRANGE (Citoyen)

Contact : unispourpessac@gmail.com